



En direct du conseil municipal du 26 janvier 2024

Bulletin d'information n° 260

Parcelles à construire sur Champvent.

Suite à l'acceptation du PLUI, la municipalité a fait l'acquisition d'une parcelle de l'ordre de 4 800 m² au hameau de Champvent. Après avoir examiné les possibilités d'aménagement, il a été décidé de découper ce terrain en 4 lots d'environ 1 200 m² qui se présenteraient en format rectangulaire d'une largeur de 25 m et d'une longueur de 48 m. Les trois quarts d'un lot sont situés en zone constructible. Compte tenu du fait que dans le secteur il est nécessaire de faire un assainissement individuel, la municipalité propose ces parcelles qui, après découpage par un géomètre, seront cadastrées et vendues au prix approximatif de 28 000 €. Les personnes potentiellement intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Parcelle à construire sur le bourg Tramayes

Parallèlement, la municipalité envisage la vente d'une parcelle de l'ordre de 600 m² située rue de la gendarmerie donc en zone constructible. Les réseaux, y compris celui de l'assainissement étant à proximité, cette parcelle est proposée au prix de 22 000 €. A nouveau les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Mise en place du RGPD

Comme toutes les collectivités, la commune de Tramayes doit respecter le Règlement Général sur la Protection des Données, ce qui implique un travail conséquent sur les données numériques gérées par la commune. Compte tenu de la complexité du sujet, le conseil municipal demande le secours du Centre de Gestion du département.

Demandes de subventions

Suite à l'attribution en décembre dernier des lots travaux aux différentes entreprises, le montant global de l'opération de rénovation pour l'Institut de Tramayes, travaux et ingénierie, s'élève à 3 068 000 €ht. Cette opération étant découpée en deux phases relativement distinctes, travaux dans l'ancienne école élémentaire puis travaux dans l'ancienne maison des associations, des subventions ont été demandées l'an dernier. Il convient maintenant de demander des subventions (Etat, Conseil régional Bourgogne Franche Comté et Conseil départemental 71) pour la deuxième phase. Le reste du financement sera compensé par emprunts qui seront remboursés sous forme de loyers par l'Institut de Tramayes.

Conclusion de la concertation sur la loi APER

Au niveau communal, la mise en place de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables est close. Le dossier a été transmis en préfecture. Il convient d'y associer une délibération prenant acte de la méthode de concertation avec le public.

Questionnaire de planification écologique

Afin de mieux connaître les orientations environnementales envisagées par les communes, le ministère de la transition a adressé un questionnaire très complet. La réponse de la commune de Tramayes, compilée avec l'ensemble des réponses des autres communes du département, contribuera à donner à la préfecture les tendances envisagées pour les années à venir.

Terrain de foot

Le terrain de foot est déclaré impraticable et ne pourra de ce fait accueillir les entraînements, matches et/ou séances d'EPS. Cette interdiction s'applique également aux pratiquants libres, jusqu'au 31 mai 2024.

Calendrier des manifestations

11/02/2024, repas LACIM

17/02/2024, bal des conscrits (parking bas du carillon)

17 /02/2024, carnabal

02/03/2024, repas chasse communale

30/03/2024, fête des classes en 4

Messages transmis par les associations

OFFICE DE TOURISME : Les 3 circuits « Balades Vertes » à Tramayes !

Le balisage des 3 itinéraires « balades vertes » de la commune de Tramayes va être rafraîchi et certaines « lames » vont être rajoutées ou remplacées ; très prochainement, des bénévoles vont installer ces nouvelles « lames » et vérifier les marques jaunes.

Si vous constatez au cours de vos balades ou en tant que riverains des anomalies ou des problèmes, nous vous remercions de le signaler à la mairie.



COMITE DES FOIRES D'ANTAN : Foire Sainte Catherine du 16 novembre

Une assemblée générale du comité des foires d'antan aura lieu début mars 2024.

Suite à la démission collective du bureau, il serait dommage de voir l'arrêt de cette foire.

C'est pour cette raison qu'il est bon de se remettre en question.

Nous profitons de ce message pour faire appel aux candidatures pour accueillir de nouveaux agriculteurs, y compris des communes voisines.

Venez nombreux à cette assemblée générale pour l'avenir de la foire.

CLUB DE L'AGE D'OR

Une assemblée générale du club de l'Age d'Or a eu lieu le 23 janvier 2024 à 14 heures à la salle de la mairie à Tramayes.

La Présidente Mme Annie ROECKEL ayant donné sa démission un nouveau bureau a été voté et élu à l'unanimité.

Mme Madeleine TROUILLET est la nouvelle présidente. Elle sollicite tous ceux ou celles qui voudraient se joindre au club les 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois à 14 heures, salle mère boitier de la mairie de Tramayes.

Ils (elles) seront accueillis avec plaisir.